

LA PLATEFORME NEPSi SIGNE UN PREMIER ACCORD MULTISECTORIEL DE DIALOGUE SOCIAL EUROPEEN EN VUE DE PREVENIR L'EXPOSITION A LA SILICE CRISTALLINE ALVEOLAIRE SUR LE LIEU DE TRAVAIL

En ce jour, les membres de la plate-forme de négociation multisectorielle sur la silice (NePSi)¹ ont signé un *'Accord sur la Protection de la Santé des Travailleurs par l'observation de Bonnes Pratiques dans le cadre de la manipulation et de l'utilisation de la silice cristalline et des produits qui en contiennent'* autonome en présence de Vladimír Špidla, Commissaire européen pour l'emploi, les affaires sociales et l'égalité des chances.

Par le biais de la mise en application de Bonnes pratiques, l'accord vise à améliorer la protection de plus de 2 millions de travailleurs occupés au sein de l'UE par les secteurs signataires contre l'exposition à la silice cristalline alvéolaire et à renforcer la conformité aux législations de l'UE et des Etats membres de l'UE en matière de santé et de sécurité au travail.

L'accord fournit également des recommandations et des outils destinés à contrôler l'exposition à la poussière, à surveiller l'état de santé, à assurer la formation et la recherche. Les signataires croient fermement que le texte mènera à un engagement important de toutes les parties, permettra une amélioration continue qui devra être rapportée à un Conseil bipartite créé à leur instigation. Chaque niveau d'exécution - des sites locaux aux associations sectorielles européennes - sera impliqué dans cet exercice d'information.

Lors du discours de clôture de la négociation et au nom des représentants des employeurs, Dr. M. Wyart-Remy, secrétaire général d'IMA Europe, a exprimé sa satisfaction quant à l'évolution positive du processus. Madame Wyart a insisté sur le fait que cette négociation réussie fraye le chemin d'un avenir prometteur où la protection au travail et la prévention à l'exposition des travailleurs sera au centre des efforts des secteurs signataires.

Monsieur P. Mazeau (secrétaire général adjoint d'EMCEF) a indiqué: " Cet accord est avant tout important pour l'amélioration de la santé des salariés : C'est son but premier. Il est également intéressant par le fait qu'il prévoit des dispositions avancées pour le suivi de sa mise en œuvre et donc de l'évaluation des résultats obtenus. Enfin, cet accord a le mérite de proposer un contenu concret au dialogue social européen. Ce dialogue mené de manière autonome par les partenaires sociaux s'adresse directement aux employés et employeurs, sans intermédiaires. C'est une des caractéristiques du dialogue social sectoriel européen qui a l'immense avantage d'être directement relié aux réalités vécues par les salariés dans les entreprises."

Monsieur Bart Samyn (secrétaire général adjoint de EMF) a déclaré: "Cet accord est essentiel pour garantir une bonne surveillance sanitaire des travailleurs actifs dans les secteurs concernés, particulièrement dans le cadre de la prévention de tous les risques potentiels liés à la poussière alvéolaire de silice, tout en renforçant les perspectives futures de notre secteur industriel en Europe. Il appartient dès à présent aux partenaires sociaux de veiller à ce que cet accord fonctionne." L'accord entrera en vigueur dans les six mois, mais restera ouvert à la signature des employeurs et employés des secteurs non encore impliqués et désireux de s'y rallier.

¹ Du côté des employés: EMF, EMCEF et du côté des employeurs: APFE, BIBM, CAEF, CEEMET, CEMBUREAU, CERAME-UNIE, EMO, EURIMA, EUROMINES, EURO-ROC, ESGA, FEVE, GEPVP, IMA-Europe, UEPG.